



Animations Frambaldéennes

Foulées Frambaldéennes

REGLEMENT

Article 1 : Organisation

Les Foulées Frambaldéennes est une course organisée par l'association Animations Frambaldéennes.

Elle peut être contactée à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire par téléphone au 06.79.85.05.79 (Julien Dutertre).

Article 2 : Date, horaires et parcours

Départ de la course à 15 h au Point I, le Samedi 10 Octobre 2020
Boucle de 10 KM avec une circulation réglementée dans le sens de la course
Arrivée proche de la salle polyvalente

Le retrait des **dossards** se fera à partir de 14 h près de la salle polyvalente de St Fraimbault.
Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

Article 3 : Condition de participation

3-1 : Certificat médical et licences sportives

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation au Foulées Frambaldéennes n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

- d'une **licence sportive** FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course.
- d'un **certificat médical** d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Ce document (original ou copie) doit être daté de moins de un an à la date de la course, et ne peut être remplacé par aucun autre document attestant de son existence.

3-2 : Catégories d'âge

Les Foulées Frambaldéennes sont accessibles aux coureurs de la catégorie Junior.
La FFA a défini des catégories et distances autorisées par tranche d'âge.
Les Cadets sont autorisés à participer à la compétition sous réserve d'avoir 16 ans révolus à la date de l'épreuve et de présenter une autorisation parentale dûment remplie et signée [à joindre au formulaire d'inscription].

Article 4 : Mode d'inscription

Les **inscriptions** se font exclusivement sur le site internet Normandie Course à Pied ou par envoi du bulletin d'inscription à l'attention de Annie Pellouin – La Bourmeraiie – 61350 St Fraimbault.

Aucun participant ne pourra s'inscrire sur place.

4-1 : Droit d'inscription

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription d'un montant de 10 euros.

4-2 : Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

4-3 : Remboursement

L'inscription est ferme et définitive, En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

Article 5 : Sécurité

En tête de course un ouvreur à vélo, des signaleurs tout au long du parcours et une équipe de secouristes assurent la sécurité de la course.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance si nécessaire.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

L'association animations Frambaldéennes a souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de Groupama pour couvrir la compétition.

Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel. L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'évènement en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Articles 7 : Récompenses

Seront récompensés au scratch 1er HOMME – 1ère FEMME et les 3 premiers de chaque catégorie, CADETS, JUNIORS, SENIORS – V1 – V2 – V3 – V4 H.F.

Les récompenses ne sont pas cumulables.

Article 9 : Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté des organisateurs, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée.

Article 10 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Article 11 : Rappel des gestes barrières pour lutter contre le COVID 19

Le port du masque est obligatoire au départ de la course, il peut être fourni par les organisateurs.

Le masque sera ensuite déposé par les coureurs dans une poubelle dédiée entre le départ et le premier KM.

A l'arrivée, les coureurs respecteront la distanciation préconisée.

Luttons ensemble contre la Covid-19

Respectons les gestes barrières pour limiter et ralentir la propagation du virus

➤ Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



➤ Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



➤ Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



➤ Éviter de se toucher le visage



➤ Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



➤ Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En l'absence de traitement, la meilleure des protections pour vous et pour vos proches est, en permanence, **le respect des mesures barrières et de la distanciation physique**. En complément, **portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.